Synthèse de l'atelier A " Mettre l'action individuelle au centre : pratiques, marché et justice "

Anne Riviere-Honegger

▶ **To cite this version:**

Anne Riviere-Honegger. Synthèse de l'atelier A " Mettre l'action individuelle au centre : pratiques, marché et justice ". Coordinations hydrauliques et justices sociales, 2006, Montpellier, France, France. 13 p. hal-00828708

HAL Id: hal-00828708
https://hal.science/hal-00828708

Submitted on 31 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A. Richard, P. Caron, J.Y. Jamin, T. Ruf (éditeurs scientifiques), 2006. Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire, novembre 2004, Montpellier, France. Cirad, Montpellier France, Colloques

Synthèse de l'atelier A « Mettre l'action individuelle au centre : pratiques, marché et justice »

Anne Honegger

A la question « qu'est-ce qu'une gestion juste de l'eau ? » une pluralité de conceptions de la justice s'affiche conduisant à plusieurs voies d'action. Il s'agit dans cet atelier de s'interroger à partir de la notion de justice sur l'une des trois sphères d'action dans la gestion des ressources en eau – à côté de celles centrées sur les notions d'intérêt général et de bien public et sur le façonnement d'institutions communautaires - celle focalisée sur l'action privée. A quels types de logique cela fait-il référence ? A quels contextes socio-économiques ? A quels types de gestion ? Quelle analyse des rapports de force peut-on faire ? Quelle est, par exemple, la capacité contributive des petits agriculteurs dans les principes de répartition de l'eau adoptés ? Quel est le rôle des « porteurs d'enjeux » ? Sont quelques-unes des questions soulevées.

Neuf contributions ont permis de confronter différentes approches à partir de points de vue disciplinaires croisés (anthropologie, sociologie, agronomie, économie, géographie…) et ont constitué la base des échanges. Elles émanent largement d'équipes internationales et associent le plus souvent plusieurs organismes de recherche. L'éventail des situations exposées est large et présente des réalités géographiques et des situations agraires très contrastées prises en milieux tempérés, méditerranéens, semi-arides, tropicaux… Les échelles d'appréhension des questions le sont tout autant. Il est présenté des analyses conduites à l'échelle régionale, à celle du bassin versant mais aussi à celles d'un périmètre irrigué ou d'une aquifère. La dimension comparative constitue l'une des approches privilégiées à côté d'analyses plus monographiques. Des temporalités spécifiques caractérisent chaque société, aussi les comparaisons ont supposé de se placer dans le long terme (M. El Faïz).

Les travaux, dans leur ensemble, soulignent les changements des pratiques et de comportement en relation avec des modalités d'intervention, telles que la régulation par le marché ou la tarification. Ils correspondent à des conceptions de la justice mettant l'accent sur la décision libre des individus. Ils s'intéressent aux conséquences de cette liberté et des comportements individuels sur la notion de justice entendue à d'autres niveaux. Les enjeux d'apprentissage et d'identification des stratégies d'acteurs apparaissent comme essentiels. Les titres des communications sont révélateurs des préoccupations. Ils renvoient à des situations jugées difficiles dans leur définition comme dans leur résolution, en termes de quantité d'eau disponible, de mise en place d'aménagement, d'appropriation des aménagements hydrauliques, de participation des usagers, de financement (subventions, répartition), de systèmes de normes (étatique et local) et s'interrogent sur les stratégies individuelles face à celles-ci.

Cette réflexion intervient dans un contexte de reconfiguration des bases sociale et institutionnelle de la gestion de l'eau, qui s'accompagne d'un repositionnement des acteurs dans les systèmes de pouvoir et de décision et modifie la perception qu'ont ces derniers de la justice sociale. Dans ces conditions, quelles

valeurs président-elles aux évolutions ? Derrière la question d'une gestion équitable de l'eau, au-delà des enjeux économiques, se cachent aussi des enjeux de pouvoir et de légitimité. Les règles de partition de l'eau ne sont pas figées. « L'eau est une ressource rare que l'on sait partager, mais que l'on mobilise aussi pour s'affronter, pour asseoir sa domination, pour croître au détriment des autres » nous rappelle B. Lecestre-Rollier.

Une notion sous-jacente à l'ensemble des textes apparaît être celle de justice spatiale que l'on peut définir comme une forme de justice sociale liée à la compensation relative des inégalités d'accès aux équipements et autres avantages comparés des lieux (Brunet, 1992). La justice sociale est élargie également à la justice environnementale, dans l'appréhension des questions d'inégalité face aux risques. De même, se pose la question du périmètre de justice, local, régional, national…

Après un jeu d'interventions croisées, chaque auteur devant poser deux questions sur la communication d'un autre, le débat s'est finalement porté moins sur le thème même de l'atelier que sur le cadrage de la problématique. Il a surtout permis l'expression et la clarification des conceptions du « juste » de la part des participants. De façon générale, une plus grande attention a été portée à « justice sociale » qu'à « coordinations hydrauliques ».

Plusieurs points ressortent du débat. Une première intervention (H. Ayeb) a souligné l'importance à côté des termes d'équité, de justice, etc. de l'expression « droit à », droit à la dignité, droit à la participation. On précisera qu'entre le droit strict ou égalité et l'équité qui consiste à attribuer à chacun, on passe du domaine privé égalitaire au champ de la répartition juste des biens collectifs, selon l'utile social. On est donc dans l'ordre d'une justice inégalitaire mais non dénuée de mesure (Leibniz, 1702 *In* Blay 2004). Une autre intervention (S. Seck) note des égalités qui s'améliorent en fonction de l'accès facilité à quatre éléments : l'eau, le foncier, les facteurs de productions, le marché et insiste sur le fait que la justice par rapport à l'accès à l'eau est dépendante de leur couplage. Les liens de causalité sont évidents. Jean-Claude Devèze complète cette approche en évoquant comme conditions complémentaires : l'accès aux arènes de concertation et l'accès au crédit. Il relève que l'étude des stratégies des producteurs, leurs changements d'attitude demanderaient des études spécifiques d'ordre psycho-sociales. Comment faire pour que tout le monde ait ses chances ? Une incursion est faite sur le thème de la correction de l'injustice à travers la question des voleurs d'eau, situation où les agriculteurs se font justice eux-mêmes en provoquant une situation d'injustice de fait pour les agriculteurs éloignés du canal. Les termes de négociation, de primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier sont réaffirmés. Les situations de forte intervention étatique dans l'aménagement hydraulique font l'objet aussi, à partir de l'exemple du Sénégal (X. Leroy), d'une discussion animée. A qui profitent les changements du système agraire ? Observe-t-on une émancipation liée aux aménagements hydrauliques ? Quelle réactivité des agriculteurs (exploitations familiales, entreprenariales) observe-t-on ? S'est-on interrogé.

La difficulté d'échapper, pour le chercheur, aux évaluations normatives en tant qu'observateur externe est apparue au fil du débat (P. Garin, J.-P. Billaud). Un paradoxe de cette question de justice sociale réside en effet dans la difficulté de la traiter comme une question scientifique, comme les autres (P. Caron), de par sa dimension morale ou éthique. Représentations personnelles et distanciation difficile ont été soulignées comme des écueils. Difficulté qu'il est sans doute possible d'estomper en partant d'une analyse du « comment » et non du « pourquoi » des situations observées. Dans le prolongement de la discussion s'est posée la question, dans le champ de la gestion sociale de l'eau, du rôle du chercheur (T. Linck). Les participants s'entendent pour penser qu'il est de révéler les arguments et les intérêts en présence mais aussi d'instruire un débat démocratique sur les modalités potentielles de gestion de la ressource.

Il a été jugé également peu aisé d'éviter les raccourcis entre injustice et entrave à l'accès à l'eau ou exclusion. Comment acter les avancées d'ordre notionnel ou méthodologique sur quelques principes de base faisant consensus ? S'est-on interrogé. Parmi les propositions, celle de produire une grille d'analyse des arguments du « juste » a été partagée. La notion de construction locale d'accords et de compromis entre des groupes aux identités et aux intérêts bien différenciés paraît, par exemple, renvoyer à la question de la justice de la répartition des ressources naturelles (P. Garin).

Dans la perspective de poursuivre la réflexion, on s'appuiera sur la typologie proposée par l'une des équipes (C. Granjou, P. Garin, J. Hardelin). Plusieurs catégories de justice sociale peuvent être, selon eux, construites en s'appuyant à la fois sur les discours des acteurs enquêtés et la littérature. Cette dernière permet une première distinction entre justice substantive et justice procédurale ainsi que l'idée que la concertation s'accompagne d'une modification des visions du monde des acteurs au travers d'un apprentissage mutuel. L'analyse des discours tenus par les acteurs a suggéré de scinder la notion de justice substantive en deux critères : efficacité et équité (liés à l'évocation de conflits d'usage). La notion de justice procédurale a été précisée en différenciant les jugements sur la transparence et ceux sur la légitimité de la concertation liée à un mode de gestion donné. La notion de durabilité permet de replacer les discours dans une gestion globale et à long terme de l'eau.